



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations financières

Question écrite n° 16977

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur les grands travaux effectués par la Banque mondiale dans les pays en voie de développement. En effet, il semblerait que les directives ayant trait aux conséquences humaines de ces travaux - déplacement de population, réinstallation et réinsertion - ne soient pas toujours respectées. Il lui demande de bien vouloir le rassurer à ce propos et de veiller à ce que la France n'autorise pas le commencement de nouveaux projets avant que la question de l'impact écologique et humain des précédents travaux ne soit réglée.

Texte de la réponse

La France, en sa qualité d'actionnaire de la Banque mondiale, suit avec une extrême attention les impacts sociaux de la mise en œuvre de projets de développement financés par la Banque mondiale. Certains projets - infrastructures, barrages - peuvent avoir pour conséquence des déplacements de population qui, en étant regrettables en raison de leurs conséquences économiques et sociales, sont souvent nécessaires à l'amélioration des conditions de vie générales des populations des pays en développement. Dans chacun des projets qu'elle finance, la Banque mondiale s'efforce de réduire au maximum le nombre des personnes à déplacer. Dans ce cadre, la France a toujours veillé au sein du conseil d'administration de la Banque mondiale à ce que les conditions nécessaires à une réinstallation réussie soient réunies : consultations des populations locales, bonne évaluation de l'effort financier à fournir (valeur des biens, remplacement des terres agricoles), individualisation du projet de réinstallation aux côtes du projet d'infrastructure et application de conditions croisées afin que la réinstallation des populations déplacées ait effectivement lieu parallèlement à la réalisation des travaux, mise en place par les autorités locales de compensations financières afin d'assurer aux populations déplacées un revenu au moins égal à celui dont elles disposaient. Certains projets en cours (Sardar Sarovar en Inde, Pakmun en Thaïlande) ont soulevé de gros problèmes de réinstallation des populations déplacées que la Banque mondiale, à la demande de son conseil d'administration, s'efforce de résoudre. Il demeure néanmoins que le facteur fondamental en la matière reste la volonté politique des autorités nationales de réussir la réinstallation des populations.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16977

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3728

Réponse publiée le : 2 janvier 1995, page 80